À : Commerçants, organisations de petits producteurs et organisations de travailleurs salariés
Membres de Fairtrade
cc : Comité des normes
Personnel de Fairtrade International
Personnel de FLOCERT

Andreas Kratz
Directeur des normes et de la tarification
a.kratz@fairtrade.net

9 novembre 2026

Publication de la version mise à jour de la norme relative aux opérateurs, des notes d'interprétation de cette norme et de la norme relative à la production sous contrat

Chers partenaires Fairtrade,

Fairtrade International a publié les versions mises à jour de la norme pour les négociants, des notes d'interprétation de la norme pour les négociants et de la norme de production sous contrat. Ces modifications visent à clarifier l'application des exigences en matière de traçabilité, notamment celles liées à l'option de préservation de l'identité, et à fournir des orientations supplémentaires sur la mise en œuvre des exigences existantes.

Plus précisément, l'applicabilité de l'exigence 2.1.3 de la norme pour les négociants a été clarifiée. Cette exigence s'applique aux producteurs de cacao, de sucre de canne, de thé ou de jus de fruits (y compris la pulpe et la purée de fruits) qui choisissent d'appliquer, à titre facultatif, la « préservation de l'identité » ou la « ségrégation physique ». Ces producteurs sont tenus d'informer par écrit l'organisme de certification du modèle de chaîne de traçabilité qu'ils ont choisi.

En outre, les notes d'interprétation de la norme pour les négociants ont été mises à jour afin d'inclure les conditions dans lesquelles s'appliquent les exigences relatives au préfinancement, aux plans d'approvisionnement, aux ventes à des négociants non certifiés et à la gestion des impacts environnementaux. Les notes d'interprétation comprennent également des précisions révisées concernant les exigences en matière de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme et d'environnement (HREDD).

Dans la norme relative à la production sous contrat, l'exigence A 2.1.7 concernant le marquage des produits Fairtrade a été modifiée afin de couvrir les produits commercialisés sous le régime de la « préservation de l'identité ».

Pour plus de détails sur ces modifications, veuillez consulter le tableau « historique des modifications » dans la norme correspondante.
Pour accéder aux normes applicables aux négociants et aux notes d'interprétation de ces normes, cliquez ici.
Pour accéder à la norme de production sous contrat, cliquez ici.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacterstandards-pricing@fairtrade.net

Cordialement,



Andreas Kratz
Directeur des normes et de la tarification

Fairtrade International (FLO)
Bonner Talweg 177 | 53129 Bonn | Germany
Phone +49 (0) 228-949 23 | Fax +49 (0) 228-242 17-13
E-Mail info@fairtrade.net | www.fairtrade.net

Fairtrade Labelling Organizations International e.V. German Register of Associations, No. VR 7795